

**Assemblée générale**

Distr. générale
13 novembre 2007
Français
Original : anglais

Soixante-deuxième session

Point 13 de l'ordre du jour

**La place des diamants dans le financement
des conflits****Lettre datée du 13 novembre 2007, adressée
au Secrétaire général par le Chef de la délégation
de la Commission européenne auprès de l'Organisation
des Nations Unies**

J'ai l'honneur, au nom de la présidence du Processus de Kimberley et conformément aux dispositions du paragraphe 16 de la résolution 61/28 de l'Assemblée générale, intitulée « La place des diamants dans le financement des conflits : rompre le lien entre le négoce illicite des diamants bruts et les conflits armés afin de contribuer à la prévention et au règlement des conflits », de vous faire tenir ci-joint le rapport du Processus pour 2007 (voir annexe).

Je vous saurais gré de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document de l'Assemblée, au titre du point 13 de l'ordre du jour.

L'Ambassadeur
(Signé) Fernando M. Valenzuela



**Annexe à la lettre datée du 13 novembre 2007
adressée au Secrétaire général par le Chef de la délégation
de la Commission européenne auprès de l'Organisation
des Nations Unies**

[Original : anglais, arabe,
espagnol, français et russe]

**Rapport soumis par le Système de certification
du Processus de Kimberley à l'Assemblée générale
en application de la résolution 61/28**

Novembre 2007

Introduction

1. Le présent rapport est présenté par la Commission européenne, au nom de la Communauté européenne qui assume, en 2007, la présidence du Système de certification du Processus de Kimberley (SCPK), conformément à la résolution 61/28 de l'Assemblée générale des Nations Unies du 4 décembre 2006, qui demandait qu'un rapport sur l'application du Processus soit présenté à l'Assemblée lors de sa soixante-deuxième session. L'Assemblée générale a aussi décidé d'inclure, dans l'ordre du jour provisoire de sa soixante-deuxième session, le point intitulé « La place des diamants dans le financement des conflits ». Le présent rapport couvre l'évolution de la situation depuis le rapport du 17 novembre 2006 présenté par le Botswana, qui assurait la présidence en 2006 (A/61/589) et comprend, à l'appendice 1, le communiqué final de la réunion plénière de Bruxelles des 5-8 novembre 2007.

2. Le Processus de Kimberley (PK) est un partenariat plurilatéral de premier plan qui associe des gouvernements, des ONG et l'industrie du diamant, afin d'empêcher les diamants des conflits de pénétrer dans le circuit international du commerce légal. En aidant à rompre le lien entre le trafic d'armes et le négoce des diamants bruts, le PK contribue à prévenir les conflits, à écarter la menace de conflits futurs et à créer les conditions nécessaires pour que les pays puissent tirer avantage de leurs propres ressources naturelles.

3. Le PK a bénéficié du soutien de la communauté internationale depuis ses débuts; ce soutien s'est notamment manifesté en 2000 par une résolution phare de l'Assemblée générale des Nations Unies, la résolution 55/56, qui soutenait les efforts visant à établir un système de certification pour les diamants bruts. Chaque année depuis lors, l'Assemblée générale a débattu du rôle joué par les diamants dans le financement des conflits et a réaffirmé son appui au Système. Par ailleurs, le Conseil de sécurité a soutenu le Système dans sa résolution 1459 (2003) et a demandé des informations et une assistance au PK dans des résolutions ultérieures (concernant la Côte d'Ivoire et le Libéria), et a fait du respect des exigences du PK la condition pour lever les sanctions sur les exportations de diamants, dans le cas du Libéria. Ces résolutions ont conféré au PK une légitimité et une crédibilité internationales. En 2003, l'Organisation mondiale du commerce a accordé une dérogation pour le SCPK, qu'il a renouvelée en décembre 2006.

4. En 2003, les participants au PK ont commencé à mettre en œuvre le Système de certification du Processus de Kimberley, en se dotant de législations nationales

visant à interdire les importations et exportations de diamants bruts dont l'origine « hors conflit » ne serait pas certifiée. Pour être en mesure de certifier les diamants transférés, les participants doivent procéder à des vérifications appropriées de la production et du commerce de diamants sur leur territoire.

Contribution du PK à la paix et à la sécurité internationales

5. Depuis que le PK a été lancé en 1999/2000 afin d'améliorer la réaction internationale au phénomène des « diamants de la guerre » – les diamants bruts dont le négoce sert à financer des groupes rebelles – la sécurité s'est améliorée de manière spectaculaire dans plusieurs pays producteurs de diamants, principalement l'Angola, la République démocratique du Congo, le Libéria et la Sierra Leone. La mise en œuvre du SCPK a contribué à cette amélioration des conditions de sécurité, et elle en a bénéficié. La Côte d'Ivoire est actuellement le seul pays où les diamants servent à financer un conflit. Les règles du PK et un embargo imposé par le Conseil de sécurité interdisent le commerce de diamants ivoiriens.

6. Selon toutes les informations disponibles, une quantité jamais atteinte de diamants bruts sont négociés conformément aux dispositions du SCPK, et seule une petite fraction (1 %) de la production mondiale totale peut être qualifiée de diamants de la guerre, à savoir ceux produits en Côte d'Ivoire, estimés à 100-250 000 carats par an sur une production mondiale annuelle de 176 millions de carats. La quasi-totalité des centres de production et de négoce de diamants appliquent désormais le SCPK. Le SCPK a permis de séparer clairement les marchés licites et illicites de diamants bruts, en réduisant la valeur des diamants du commerce illicite par rapport à celle du marché légitime, tout en accroissant les risques résultant d'une participation au commerce illicite. Les saisies et les poursuites opérées cette année en relation avec les diamants de la guerre et leur contrebande ont été considérables. Le SCPK protège donc l'industrie légitime du diamant, qui joue un rôle non négligeable dans l'économie de nombreux pays.

Réalisations en 2007

7. Cela fait maintenant près de cinq ans que le SCPK a été lancé, et il a progressivement acquis une place incontestée sur la scène internationale. Cette année, des réformes ont été menées afin de consolider les bases sur lesquelles repose le PK : ainsi, ses règles et procédures ont fait l'objet d'une compilation, un nouveau site Web plus transparent a été créé et les groupes de travail « production artisanale de diamants alluvionnaires » et « règles et procédures » ont été officialisés. De nombreuses recommandations faites lors de l'examen triennal ont été mises en œuvre. Parallèlement, le PK conserve la souplesse nécessaire pour réagir d'une manière pragmatique et appropriée aux défis qui se présentent à lui, par l'envoi de messages diplomatiques, l'assistance technique, la formation, les compétences dans les domaines géologique, industriel ou statistique. Le modèle innovant de répartition des efforts qui caractérise le PK a stimulé une « appropriation » de la part des participants et des observateurs, parmi lesquels beaucoup ont consacré des ressources considérables à renforcer la mise en œuvre des règles. Les contributions sont à la fois financières (assistance technique) et personnelles (la majorité des participants appartiennent à un groupe de travail au moins – voir l'appendice 3 – et environ la moitié des participants ont été membres d'équipes d'évaluation par les pairs).

Des partenariats pour s'attaquer aux diamants des conflits

8. Après que le Groupe d'experts des NU sur la Côte d'Ivoire a exprimé des préoccupations sur le fait que des diamants de la guerre ivoiriens pourraient être exportés en contrebande via le Ghana, le PK est parvenu à un accord avec le Ghana sur un ensemble de mesures équilibrées comprenant un renforcement de la surveillance, une assistance technique (notamment de la part de l'Afrique du Sud, qui a déjà assuré la présidence) et un plan d'action visant à permettre au Ghana de prendre le contrôle de son secteur informel. Le Conseil mondial du diamant a joué un rôle de premier plan dans ce contexte, en mettant ses experts à disposition pour contrôler des envois spécifiques et surveiller les exportations à distance par la suite. Une mission d'examen du PK, conduite par un ancien Président du PK (le Canada), a évalué ces efforts. À l'occasion des sanctions contre la Côte d'Ivoire en octobre, les experts des Nations Unies ont salué la coopération du Processus de Kimberley et ses efforts pour encourager les États participants à améliorer encore leurs systèmes de contrôle interne. Les experts ont aussi reconnu les efforts remarquables du Ghana, qui ont renforcé la crédibilité de son système de contrôle interne et de son régime d'importations/exportations de diamants. Le Ghana continue ses efforts pour enregistrer les mineurs dont l'activité n'est pas déclarée et estimer les niveaux de production, avec le soutien des États-Unis, de la Communauté européenne et du Conseil mondial du diamant.

9. Le cas du Libéria offre un autre bon exemple de partenariat actif dans le cadre du PK. Les participants et observateurs du Processus de Kimberley, parmi lesquels les États-Unis, les Émirats arabes unis, l'Afrique du Sud, le Canada, la Sierra Leone et le Conseil mondial du diamant, ainsi que la Mission des NU au Libéria (UNMIL) et le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) ont tous collaboré étroitement avec le Gouvernement libérien afin de conseiller, former et équiper l'Office national du diamant et ses agents. En mars, le PK a envoyé sa troisième mission d'experts au Libéria en étroite coopération avec le Comité des sanctions des Nations Unies et avec le soutien de l'UNMIL; elle a constaté que le Libéria respectait les exigences minimales du PK. Le PK a transmis ses conclusions au Conseil de sécurité, qui a décidé en avril de lever les sanctions sur le commerce des diamants. Le Libéria a été admis comme participant au PK le 4 mai 2007. Plusieurs « amis du Libéria » collaborent avec son gouvernement afin de soutenir la mise en œuvre du PK.

Participation : ouverture accrue du PK

10. Le Système de certification du Processus de Kimberley est resté ouvert, sur une base mondiale et non discriminatoire, à tous les pays et organisations régionales d'intégration économique qui s'engagent à respecter ses exigences et qui sont en mesure de le faire. Trois nouveaux participants ont rejoint le PK cette année : le Libéria (voir ci-dessus), la Turquie et la République du Congo, qui remplissait les conditions pour sa réadmission (législation modifiée, contrôles internes plus stricts et estimation indépendante de la production). Au 8 novembre 2007, le SCPK comptait 48 membres, représentant 74 États membres étant donné que la CE représente ses 27 États membres en tant que participant unique (appendice 2). Le Burkina Faso, le Cameroun, l'Égypte, le Mali, le Mexique et la Tunisie ont assisté à la réunion plénière de Bruxelles et ont affirmé leur intention d'adhérer au PK, tandis que Bahreïn, le Cap-Vert, le Gabon, le Swaziland et la Zambie ont tous exprimé leur intérêt pour une participation future.

Surveillance et évaluation par les pairs : un outil essentiel d'amélioration de l'efficacité

11. En quatre années de fonctionnement, le système de visites d'évaluation a atteint une couverture presque universelle, avec plus de 50 visites différentes effectuées chez les participants et les candidats au PK, qui ont contribué à diffuser les bonnes pratiques, à mettre au jour et résoudre les problèmes de mise en œuvre et à renforcer une culture de respect des règles. Un second cycle de visites d'examen a commencé, avec la visite d'une équipe au Zimbabwe en mai. Le Groupe de travail chargé du suivi (WGM) a mis sur pied une équipe d'experts techniques dirigée par l'Inde, chargée d'évaluer la mise en œuvre du PK dans les centres de négoce et de fabrication. L'équipe d'experts techniques a contrôlé 22 centres importants de négoce, de taille et de polissage. La plénière a adopté une déclaration indiquant les contrôles recommandés dans ces centres. Le WGM a aussi continué à recueillir et analyser les rapports annuels des participants en 2007, en mettant l'accent en particulier sur le contrôle par les gouvernements, les problèmes d'application des règles et les infractions.

Statistiques : des données pour le suivi et le contrôle

12. Au début de cette année, le PK a pour la première fois rendu publiques ses statistiques sur la production et le commerce, afin d'accroître la transparence et de permettre à d'autres d'analyser les données. Les statistiques font partie intégrante du suivi et des analyses statistiques ont été préparées pour toutes les visites d'évaluation par les pairs au cours de l'année écoulée. Le PK a réalisé son analyse annuelle des statistiques de 2006, a mis en évidence un certain nombre d'erreurs humaines ainsi que des procédures à corriger, et des points nécessitant une étude ultérieure. Les participants sont tenus de soumettre des statistiques sur une base trimestrielle. Tous les participants l'ont fait pour 2005 et 2006 et ont bénéficié à cette fin de possibilités de formation continue offertes par le Gouvernement canadien.

Assistance technique et renforcement des capacités

13. Plusieurs participants et organisations ont joué un rôle actif en offrant leur assistance technique pour renforcer les capacités que requiert la mise en œuvre du SCPK. Outre les efforts déployés au Libéria, les participants et observateurs du PK ont aussi financé des actions visant à soutenir une réglementation effective du secteur diamantaire dans d'autres régions productrices telles que la République centrafricaine, la Guinée et la République démocratique du Congo. Une étude financée par la CE et la Belgique a été lancée sur la question cruciale de la réglementation de l'extraction des diamants alluvionnaires. Les participants ont aussi financé des actions spécifiques du PK telles que la formation aux statistiques (Canada), la surveillance satellitaire, la participation de représentants de PMA et de la société civile à des visites d'évaluation (CE) et ont soutenu l'initiative pour le développement du diamant (Diamond Development Initiative) et d'autres efforts internationaux (CE/Suède). Le Processus de Kimberley encourage les pays donateurs et d'autres parties intéressées à continuer à offrir leur assistance aux autres participants du PK et à informer le coordonnateur de leurs besoins.

Questions techniques et traçabilité

14. Le Groupe de travail des experts diamantaires (WGDE) a été chargé en 2005 de contribuer à l'analyse technique du volume et des caractéristiques de la production susceptible d'être exportée depuis la Côte d'Ivoire, et a en conséquence mis au point un diagramme de répartition taille-fréquence (empreinte) pour cette production. Il a aussi analysé des données provenant de pays voisins, notamment le Ghana. Des empreintes de la production diamantaire ivoirienne et ghanéenne sont à présent disponibles. Le WGDE a travaillé sur diverses recommandations de l'examen triennal, notamment sur les conflits entre les définitions utilisées par le PK et celles utilisées par les douanes/la pratique commerciale, sur les classifications douanières et sur l'estimation de la valeur. Des conseils techniques ont été apportés aux participants demandant de l'aide.

15. En octobre 2007, la CE a accueilli un atelier sur la détermination de l'origine des diamants, qui a réuni des chercheurs de premier plan dans ce domaine, afin de faire le point sur l'évolution des techniques d'identification des diamants. La conclusion de cet atelier était que, sur le plan scientifique, il semblait possible de mettre au point un système d'« empreinte digitale » avec une base de données complète de diamants de chaque origine et leurs caractéristiques distinctives. Bien que cela nécessite un effort à long terme, avec la collaboration des gouvernements, de l'industrie et des milieux scientifiques, surtout de la part de tous les pays producteurs, il s'agirait d'un outil extrêmement puissant pour détecter les diamants d'origine illicite et provenant de zones en conflit.

Production artisanale de diamants alluvionnaires – une problématique cruciale pour le Processus de Kimberley

16. Le Groupe de travail « production artisanale de diamants alluvionnaires » (WGAAP) est chargé d'assurer le respect des recommandations de la déclaration de Moscou du PK visant à améliorer les contrôles internes de l'extraction artisanale de diamants alluvionnaires à petite échelle et à promouvoir l'échange de bonnes pratiques. L'extraction artisanale de diamants alluvionnaires représente une proportion non négligeable de la production mondiale de diamants, mais son contrôle comporte des difficultés spécifiques. Le WGAAP a travaillé cette année sur son mandat, sur sa composition et sur un plan d'action au niveau du groupe et des sous-groupes. Il a analysé la situation de chaque pays où existe une production artisanale de diamants alluvionnaires, en évaluant ses contrôles à la lumière des recommandations du PK et en tenant compte des progrès, des obstacles rencontrés et des difficultés qui restent à surmonter. Les membres du WGAAP ont participé à des formations sur la gestion des statistiques, les contrôles internes et l'évaluation des diamants, cofinancées par le Canada et l'Afrique du Sud; le Groupe de travail a des plans visant à renforcer les efforts en matière de constitution de capacités, de traçabilité et de lutte contre le négoce transfrontalier illicite.

Société civile – associer des voix différentes au débat

17. La société civile a continué à jouer un rôle actif au sein du PK en participant à des groupes de travail, des visites d'évaluation et des travaux de recherche. Un atelier destiné à la société civile organisé par Global Witness et Partenariat Afrique Canada s'est déroulé à Bruxelles et à Anvers du 3 au 5 novembre, avec un cofinancement de la CE et de la Belgique et l'appui du secrétariat du PK, des présidents de groupes de travail et des représentants du Conseil mondial du diamant

et de l'Antwerp World Diamond Centre. Un nombre record d'ONG, principalement de pays producteurs, ont assisté à la réunion plénière et ont appelé les gouvernements à solliciter la société civile plus activement à l'échelon national.

Coopération avec les organisations internationales – des synergies pour mettre fin au phénomène des « diamants de la guerre »

18. La présidence du PK a continué à travailler en étroite collaboration avec les Nations Unies. Une collaboration étroite avec les Comités des sanctions des NU contre la Côte d'Ivoire et le Libéria a joué un rôle essentiel dans les progrès réalisés; une mission d'experts du PK a notamment visité le Libéria en même temps que le Groupe d'experts des NU, et les deux équipes ont présenté leurs conclusions respectives au Comité des sanctions lors de la même session. Un représentant du Groupe d'experts des NU sur la Côte d'Ivoire a accompagné la mission d'examen du PK au Ghana. Le PK a informé le Comité des sanctions des NU sur le Libéria de ses constatations dans ce pays, et a fourni au Groupe d'experts des NU des données sur les échanges commerciaux concernant la Côte d'Ivoire, en relation avec d'éventuelles infractions à l'embargo sur les diamants.

19. La présidence a également poursuivi le dialogue et la coopération avec des agences des NU et plusieurs organisations du secteur diamantaire, tandis que le Coordonnateur de l'assistance technique a lancé des discussions avec la Banque mondiale, le PNUD et d'autres. Diverses organisations actives dans les domaines de l'assistance technique et du développement ont présenté leur travail à la réunion plénière.

Défis à venir

20. Bien que le PK ait prouvé son efficacité, il ne doit pas s'endormir sur ses lauriers. Il faut que les gouvernements, l'industrie et la société civile poursuivent leurs efforts afin de maintenir et de renforcer la mise en œuvre du PK, à mesure que sa communauté s'élargit. Le second cycle de visites d'évaluation par les pairs constituera un outil précieux pour élargir et approfondir le respect des règles. Le secteur du diamant est confronté à une série de défis, parmi lesquels la responsabilité sociale des entreprises, les normes environnementales et en matière de droits de la personne humaine et de droit du travail, étant donné qu'il évolue en fonction des changements que connaissent les modes de production et la structure des échanges. Il sera nécessaire de poursuivre la coopération internationale, le renforcement des capacités et la formation au-delà du mandat actuel du PK pour améliorer l'impact des diamants sur le développement et s'attaquer au commerce illicite.

Conclusion

21. Grâce aux efforts acharnés de représentants des gouvernements, de l'industrie et de la société civile du monde entier, le PK reste l'un des exemples les plus réussis et mobilisateurs de la manière dont on peut rompre le lien entre les ressources naturelles et les conflits. Bien que les diamants de la guerre aient vu leur importance se réduire considérablement, le PK reste un outil essentiel de prévention des conflits et de dissuasion. La Communauté européenne compte sur l'Inde, qui assurera la présidence en 2008, avec l'appui de la Namibie comme vice-présidente, pour maintenir les traditions d'action transparente, ouverte, non discriminatoire, souple et efficace qui caractérisent le PK.

Appendice 1

Réunion plénière de Bruxelles des 5-8 novembre 2007, communiqué final

Communiqué 2007 du Processus de Kimberley

1. Le Processus de Kimberley a organisé sa cinquième réunion plénière annuelle à Bruxelles, en Belgique, du 5 au 8 novembre, et a appelé les participants à renforcer le contrôle gouvernemental du commerce et de la fabrication de diamants bruts. La plénière a aussi lancé une initiative visant à remédier au problème des exportations de diamants bruts en provenance de Côte d'Ivoire. La République du Congo (Brazzaville) a été réadmise au sein du Processus de Kimberley.
2. La plénière a avalisé la déclaration de Bruxelles sur les contrôles internes des participants actifs dans le commerce et la production de diamants bruts, qui fournit des orientations sur les contrôles à appliquer pour la tenue de registres, les contrôles par sondage des sociétés de négoce, les inspections physiques des importations et exportations et la tenue de registres vérifiables concernant les stocks de diamants bruts.
3. Lors de la réunion plénière a été annoncée l'initiative de Bruxelles sur les diamants en provenance de Côte d'Ivoire, visant à définir des étapes pour renforcer le contrôle et la surveillance des exportations de diamants bruts en provenance de ce pays, sans oublier le rôle des pays voisins, sur la base de la résolution de Moscou de 2005 sur la Côte d'Ivoire. Ces efforts seront entrepris en collaboration avec la Côte d'Ivoire et ses voisins. Le Processus de Kimberley veillera à assurer une coordination étroite de ces efforts avec ceux des Nations Unies.
4. La plénière a pris acte de l'évolution de la mise en œuvre du Processus de Kimberley au Venezuela, et notamment de la présentation des rapports statistique et annuel. La plénière a salué les progrès accomplis par le sous-groupe régional d'Amérique du Sud du Groupe de travail « production artisanale de diamants alluvionnaires » et ses efforts pour renforcer une approche régionale de la mise en œuvre du Processus de Kimberley. Le Venezuela a ratifié son engagement permanent dans le cadre du Processus de Kimberley et a invité la présidence de celui-ci à diriger une visite au cours du premier trimestre 2008. Le mandat prévu pour cette visite sera celui qui figure dans la décision administrative sur l'évaluation par les pairs.
5. Les participants ont accueilli avec satisfaction les efforts considérables entrepris en 2007 par le Ghana pour renforcer la crédibilité de ses contrôles internes en surveillant les exportations, en octroyant des autorisations aux mineurs et en élaborant des données précises sur la production de diamants, avec l'assistance d'autres participants au Processus de Kimberley et du Conseil mondial du diamant. Un ensemble de mesures avait été convenu avec le Ghana par la plénière de novembre 2006, afin de réagir aux préoccupations relatives aux contrôles internes qui pourraient avoir permis le transit de diamants ivoiriens par le Ghana. La plénière a convenu de passer à une approche fondée sur le risque pour la surveillance des exportations futures de diamants bruts en provenance du Ghana, avec le soutien permanent d'autres participants et du Conseil mondial du diamant.

6. La plénière a manifesté son appréciation des efforts de la Commission européenne pour renforcer la mise en œuvre du Processus de Kimberley, dont elle assurait la présidence en 2007. Elle a constaté avec satisfaction les efforts de la présidence pour rendre le Processus plus transparent grâce à la publication de statistiques sur la production et le commerce de diamants, à l'élaboration d'un compendium des règles et décisions du Processus de Kimberley et à l'enrichissement du site Web, consultable à l'adresse www.kimberleyprocess.com.

7. L'Inde reprendra la présidence du Processus de Kimberley à la Communauté européenne en janvier 2008. La vice-présidence sera confiée à la Namibie pendant cette même année, et celle-ci assumera la présidence en 2009.

8. La plénière s'est félicitée de la participation du Libéria au Processus de Kimberley en 2007 et de l'annonce des premières exportations officielles de diamants en provenance de ce pays en septembre 2007. À la suite des conclusions positives d'une équipe d'experts du PK qui a visité le Libéria en mars, le Conseil de sécurité des Nations Unies a levé les sanctions sur les diamants en provenance du Libéria en avril. Ce pays a adhéré au Processus de Kimberley en mai. Un groupe d'amis du Libéria s'est réuni afin de discuter de l'assistance supplémentaire dont les autorités libériennes responsables auront besoin pour mettre pleinement en œuvre le Processus de Kimberley. Le PK soutiendra les efforts du Libéria pour garantir que ses diamants contribuent à son développement économique durable.

9. La plénière a approuvé la réadmission de la République du Congo au sein du Processus de Kimberley. En plus du Libéria et de la République du Congo, la Turquie a également rejoint les rangs des participants en 2007. Cette adhésion porte à 48 le nombre total de participants, parmi lesquels la Communauté européenne qui représente 27 États membres. Le Burkina Faso, le Cameroun, l'Égypte, le Mali, le Mexique et la Tunisie ont assisté à la réunion plénière et ont affirmé leur intention d'adhérer au Processus de Kimberley, tandis que Bahreïn, le Cap-Vert, le Gabon, le Swaziland et la Zambie ont tous exprimé leur intérêt pour une participation future.

10. Le Groupe de travail chargé du suivi a indiqué que le premier cycle de visites d'évaluation par les pairs du Processus de Kimberley a été achevé en 2007, avec plus de 50 visites d'inspection sur le terrain menées auprès de participants et de candidats depuis 2003. Le second cycle de visites a été lancé en 2007, par une visite au Zimbabwe. Pratiquement tous les participants ont fourni des rapports annuels sur la mise en œuvre du Processus de Kimberley, qui ont été évalués par le Groupe de travail chargé du suivi. La plénière a accueilli avec satisfaction les invitations à effectuer des visites dans le cadre de ce second cycle, lancées par l'Angola, la République centrafricaine, la République démocratique du Congo, la Communauté européenne, la Guinée, Israël, la Namibie et les Émirats arabes unis.

11. Le Groupe de travail « statistiques » a indiqué qu'en 2006, le Processus de Kimberley a assuré le suivi de 35,7 milliards de dollars d'exportations de diamants bruts, représentant plus de 480 millions de carats. Les participants ont délivré 55 000 certificats accompagnant ces transferts. Le Processus de Kimberley a rendu publiques, pour la première fois, des statistiques mondiales en 2007 et les a publiées sur son site Web. La plénière a approuvé la publication de données plus détaillées en 2008. Le Canada et l'Afrique du Sud ont accueilli, dirigé et financé une session de formation sur les statistiques et l'évaluation des diamants en Afrique du Sud, et le Canada a dirigé une session de formation aux statistiques en Belgique, et prévoit une session supplémentaire en Inde en 2008.

12. Le Processus de Kimberley a réexaminé les progrès accomplis sur les recommandations adoptées lors de la réunion plénière de Gaborone, résultant de l'examen triennal de la mise en œuvre du Processus en 2006. L'examen de 2006 a conclu que l'organisation restait indispensable en tant qu'initiative de prévention des conflits. La plénière a constaté que toutes les recommandations avaient été suivies d'effet ou étaient bien en cours d'exécution, et a convenu de continuer à travailler l'année prochaine sur certaines questions clefs, parmi lesquelles le financement et les besoins en ressources, les données et l'analyse statistiques, le contrôle de l'industrie par les gouvernements, et le traitement des transferts illicites.

13. Le Groupe de travail des experts diamantaires (WGDE) a rendu compte d'une conférence technique sur la traçabilité organisée en octobre 2007 et parrainée par la Commission européenne. Le Groupe a fait rapport sur les progrès réalisés dans l'élaboration d'empreintes (diagrammes de répartition taille-fréquence) pour la production diamantaire d'Afrique occidentale. Des empreintes de la production diamantaire de la Côte d'Ivoire et du Ghana sont désormais disponibles. Le WGDE a aussi rendu compte de son travail en cours sur les questions de classification, les méthodes d'estimation de la valeur et les définitions manquantes et conflictuelles.

14. Le Groupe de travail « production artisanale de diamants alluvionnaires » (WGAAP) a fait rapport sur l'état de la production de diamants alluvionnaires en 2007 et sur les stocks consolidés pour l'Afrique occidentale, l'Afrique centrale et méridionale et l'Amérique du Sud. Le WGAAP a présenté un tableau des défis auxquels sont confrontés les pays où se pratique la production artisanale de diamants alluvionnaires, qui doit servir d'outil pour améliorer leurs contrôles internes. La plénière a approuvé le mandat du WGAAP ainsi qu'un plan d'action pour celui-ci. Elle a également approuvé un programme de visites sur le terrain pour permettre un partage d'expérience entre les producteurs artisanaux de diamants alluvionnaires et la société civile, en vue d'améliorer les contrôles internes et de renforcer la participation des collectivités locales, et elle a encouragé les pays et institutions donateurs à contribuer à la mise en œuvre de ce plan.

15. La plénière a adopté le mandat du Comité « règles et procédures », qui doit faciliter le bon fonctionnement du Processus de Kimberley. Elle a approuvé les recommandations du Comité concernant la présidence des groupes de travail du Processus de Kimberley et la participation à ceux-ci, en avalisant les pratiques de nomination actuelles.

16. Le Coordonnateur de l'assistance technique a constaté que les efforts d'assistance multilatérale au Libéria et au Ghana de la part des gouvernements et de l'industrie en 2007 peuvent servir de modèle pour les engagements futurs du Processus de Kimberley. Les experts belges de l'Institut royal des relations internationales ont présenté un agenda de recherche relatif à un nouveau projet d'extraction de diamants alluvionnaires. L'Agence des États-Unis pour le développement international USAID a présenté un projet pilote sur les droits de propriété actuellement en cours en République centrafricaine, et qui va être étendu à la Guinée en 2008. L'USGS (United States Geological Survey) et le Bureau de recherche géologique minière (BRGM) français ont rendu compte d'études géologiques de base menées au Mali et en République centrafricaine. La Tanzanie a fait rapport sur le projet « Mwadui Community Diamond Partnership (MCDP) », qui vise à officialiser l'extraction à petite échelle entreprise en coopération avec De Beers, et des rapports ont été présentés sur les progrès de la « Diamond

Development Initiative (DDI) » et le programme « Diamonds for Development (D4D) » en Afrique occidentale. La plénière a pris acte des avis exprimés sur l'importance d'un agenda de développement pour compléter le travail du Processus de Kimberley.

17. Un nombre record d'organisations de la société civile étaient représentées à la plénière. Le groupe a adopté une déclaration appelant les gouvernements des participants à s'engager aux côtés de la société civile dans la mise en œuvre du Processus de Kimberley dans leurs pays respectifs. Le Président s'est félicité de la participation croissante de la société civile. La Belgique, le secrétariat du PK de la Communauté européenne, les présidents des groupes de travail et l'industrie ont soutenu l'organisation d'une session d'orientation de deux jours destinée aux représentants de la société civile, qui s'est tenue avant la plénière.

18. Le Président a rendu compte de la collaboration qui s'est poursuivie avec le Comité des sanctions des Nations Unies contre la Côte d'Ivoire et le Libéria et a permis des progrès dans ces deux pays. Le Président a aussi poursuivi le dialogue et la coopération avec les groupes d'experts des Nations Unies et diverses organisations du secteur diamantaire, tandis que le Coordonnateur de l'assistance technique a entamé des discussions avec la Banque mondiale et le Programme des Nations Unies pour le développement.

Appendice 2

Liste des participants au Processus de Kimberley en date du 8 novembre 2007

Les États et organisations régionales d'intégration économique qui respectent les exigences minimales du Système de certification du Processus de Kimberley sont les suivants :

- | | |
|---------------------------|---|
| 1. Afrique du Sud | 25. Liban |
| 2. Angola | 26. Libéria |
| 3. Arménie | 27. Malaisie |
| 4. Australie | 28. Maurice |
| 5. Bangladesh | 29. Namibie |
| 6. Bélarus | 30. Norvège |
| 7. Botswana | 31. Nouvelle-Zélande |
| 8. Brésil | 32. République centrafricaine |
| 9. Canada | 33. République de Corée |
| 10. Chine | 34. République démocratique du Congo |
| 11. Communauté européenne | 35. République démocratique populaire lao |
| 12. Côte d'Ivoire | 36. République du Congo |
| 13. Croatie | 37. République-Unie de Tanzanie |
| 14. Émirats arabes unis | 38. Sierra Leone |
| 15. États-Unis d'Amérique | 39. Singapour |
| 16. Fédération de Russie | 40. Sri Lanka |
| 17. Ghana | 41. Suisse |
| 18. Guinée | 42. Thaïlande |
| 19. Guyana | 43. Togo |
| 20. Inde | 44. Turquie |
| 21. Indonésie | 45. Ukraine |
| 22. Israël | 46. Venezuela |
| 23. Japon | 47. Viet Nam |
| 24. Lesotho | 48. Zimbabwe |

Remarque : L'entité de négoce du diamant brut du Taipei chinois respecte également les exigences minimales découlant du SCPK.

Appendice 3

Composition du secrétariat du Processus de Kimberley et des groupes de travail du PK

Situation au 8 novembre 2007

a) Présidence et secrétariat (Communauté européenne)

M. Karel Kovanda (Chairman 2007)
M. Christian Berger
M^{me} Alyson King
M. Stéphane Chardon
M. Jean-Cédric Janssens de Bisthoven
M. Willem Jaspers

b) Organes subsidiaires

I. Groupe de travail chargé du suivi

Président :

M. Stéphane Chardon (Communauté européenne)

Assistant :

Israël

Membres :

Afrique du Sud, Canada, Chine, Communauté européenne, Conseil mondial du diamant, Émirats arabes unis, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, Global Witness et Partenariat Afrique Canada, Inde, Israël, République centrafricaine

II. Groupe de travail « statistiques »

Président :

M. Rob Dunn (Canada)

Assistant :

Botswana

Membres :

Afrique du Sud, Angola, Botswana, Canada, Chine, Communauté européenne, Conseil mondial du diamant, Émirats arabes unis, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, Global Witness et Partenariat Afrique Canada, Inde, Israël, République démocratique du Congo, Suisse

III. Groupe de travail des experts diamantaires et sur les questions techniques

Président :

M. Mark Van Bockstael (Conseil mondial du diamant)

Assistant :

Afrique du Sud

Membres :

Afrique du Sud, Australie, Botswana, Canada, Communauté européenne, Conseil mondial du diamant, États-Unis d'Amérique, Émirats arabes unis, Fédération de Russie, Inde, Israël, République populaire de Chine

IV. *Comité « participation »*

Président :

M. Kago Moshashane (Botswana)

Membres :

Afrique du Sud, Angola, Botswana, Canada, Communauté européenne, Conseil mondial du diamant, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, Global Witness et Partenariat Afrique Canada, Inde, Israël, République populaire de Chine

V. *Comité « règles et procédures »*

Président :

M. Andrey Kutepov (Fédération de Russie)

Membres :

Afrique du Sud, Angola, Botswana, Canada, Communauté européenne, Conseil mondial du diamant, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, Global Witness et Partenariat Afrique Canada, Israël, Suisse

VI. *Groupe de travail « production artisanale de diamants alluvionnaires »*

Président :

M. Paulo Mvika (Angola)

Coordonnateurs régionaux :

Sierra Leone (Afrique occidentale), République démocratique du Congo (Afrique centrale et méridionale), Brésil (Amérique latine)

Membres :

Afrique du Sud, Angola, Brésil, Côte d'Ivoire (après levée des sanctions), Ghana, Guinée, Guyana, Libéria, Namibie, République centrafricaine, République démocratique du Congo, République du Congo, République-Unie de Tanzanie, Sierra Leone, Togo, Venezuela, Zimbabwe
